

Le 29 décembre 1790 à Nogent-le-Rotrou.

Dans sa dernière délibération de l'année 1790, la municipalité de Nogent-le-Rotrou nommait, ce mercredi, un préposé à la recette des droits d'octroi :

« Ce jourd'hui vingt neuf decembre mil Sept cent quatre Vingt dix du matin dans l'assemblée du conseil général de la Ville de Nogent le rotrou. ~~ou se sont trou~~ Le procureur de la Commune à observé que le 24 <sup>bre</sup> 1784 les officiers municipaux ont procedé à l'adjudication de la Seconde moitié d'octroi établi au profit de cette communauté par differents arrêtés ou réglemens, que par acte dudít Jour le S. Proust Jardinier dem<sup>nt</sup> en cette ville Rue de Ronne fermier adjudicataire de cet octroi, que par autre acte subsequent en date du 24 <sup>bre</sup> présent mois ledít Proust déclare que cétoit au profit du S. Vasseur palatre [ ? ] qu'il avoit pris cette adjudication, ce que le S. Vasseur reconnût a consentir, que le terme de cette jouissance expíre au mois de janvier prochain ; ..... montre que les Interêts de cette Communauté exigent impérieusement que l'on employe les moyens les plus propres à faire Valoir ces droits le plus fructueusement, soit par voie d'adjudication, Soit par voie de nomination de prepose, que ce dernier expedient lui paroít preferable.

Surquoy ; matière mise en deliberation, le corps municipal a arrêté de nommer un preposé à la recette des droits de la Seconde moitié d'octroi, en lui accordant ....., a la charge pour ledít préposé de rendre un Compte exact et détaillé de la recette, d'en verser le montant entre les mains du tresorier de cette mp<sup>te</sup>, de percevoir suivant le tarif qui lui sera pre remis le jour premier jour de janvier jour auquel commencera Son exercice, de dresser procès v<sup>l</sup> des contraventions qui seront commises par les personnes sujettes a ce droit, pour

en faire le rapport au corps m<sup>pl</sup> qui statuera ce qu'il  
appd.<sup>ra</sup> ; et [ deux mots rayés non déchiffrés ] tous les  
membres du Conseil général ont nommé à l'unanimité  
des voix le S. Magloire Vasseur dem<sup>r</sup>. en Cette ville rue  
Chaussée, le quel après lecture à lui faite des charges cy  
dessus enoncées a dit bien les entendre, et a accepté  
lesdites commissions et promis s'en acquitter en Son ame  
& Conscience, et a signé avec lesdits membres.

J. Marguerith Proust Vasseur Baugart Rigot  
Vasseur Moneau Lequette  
p<sup>r</sup> de La Commune

G ferré	jean ferré	Baudoiün	Dagneau
Beaugar	le jeune	J. J. Crochard	Fauveau
		maire	scr <sup>re</sup>
p piau	Nion	G Salmon	s <sup>r</sup>

---

<sup>1</sup> A. M. de Nogent-le-Rotrou, 1D1, feuillet 38.